



NielsenIQ Brandbank

Conditions Générales

Parties:

NielsenIQ Brandbank:	BRANDBANK LIMITED , une société enregistrée en Angleterre avec la société 03650275 dont le siège social est situé à 35B Barnard Road, Norwich, Norfolk, NR5 9JB, England (commercialisé sous le nom de « NielsenIQ Brandbank »)		
Utilisateur :	Nom de la société :		
	Numéro RCS :		Numéro de TVA:
	Numéro de téléphone :		Numéro de fax:
	Adresse enregistrée :		
	Adresse de facturation :		
	Contact Comptabilité Fournisseur (nom, téléphone et e-mail) :		
Date:			

Cet accord est conclu à la date indiquée ci-dessus et est soumis aux Conditions générales identifiées par la présente page de garde et aux Annexes visées ci-dessous (ci-après l'« **Accord** »), que NielsenIQ Brandbank et l'Utilisateur s'engagent à respecter.

Numéro	Titre	Annexe au présent Accord (case à cocher)
Annexe 1	Conditions générales	<input checked="" type="checkbox"/>
Annexe 2	Définitions	<input checked="" type="checkbox"/>
Annexe 3	Service Abonnement	<input type="checkbox"/>
Annexe 4	Service Flux de Données	<input type="checkbox"/>
Annexe 5	Service Echange Merchandising	<input type="checkbox"/>
Annexe 6	Service Enrich	<input type="checkbox"/>
Annexe 7	Service Hébergement	<input type="checkbox"/>
Annexe 8	Service GPE	<input type="checkbox"/>
Annexe 9	Service e-Commerce Insights	<input type="checkbox"/>
Annexe 10	Service de conseil	<input type="checkbox"/>
Annexe 11	Service Connect	<input type="checkbox"/>
Annexe 12	Conditions particulières	<input type="checkbox"/>

EN FOI DE QUOI le présent Accord a été signé par les représentants dûment autorisés des parties à la date ci-dessus.

Signé par)	
au nom de NIELSENIQ BRANDBANK :) Date :
Signé par)	
nom de l' UTILISATEUR :) Date :

ANNEXE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES

NielsenIQ Brandbank est un fournisseur de contenu de produits numériques pour des sites de commerce en ligne, des applications de shopping mobile et de merchandising virtuel. L'Utilisateur souhaite optimiser l'impact de ses produits en ligne et a donc pris connaissance des solutions proposées par NielsenIQ Brandbank.

Après avoir négocié, les parties ont convenu de ce qui suit, l'Utilisateur reconnaissant avoir eu communication, par NielsenIQ Brandbank, des informations nécessaires à la conclusion de l'Accord.

1. PERIMETRE DU CONTRAT

- 1.1 Le présent Accord sera réputé accepté par l'Utilisateur et prendra effet au plus tôt :
 - 1.1.1 lorsque l'Utilisateur aura signé la page de garde de l'Accord ;
 - 1.1.2 lorsque l'Utilisateur utilisera l'un des Services après réception de l'Accord ;
 - 1.1.3 ou, s'il existe d'ores et déjà un accord entre les parties relativement à l'objet de l'Accord, trente (30) jours après réception par l'Utilisateur du présent Accord si l'Utilisateur ne notifie à NielsenIQ Brandbank aucune objection à l'Accord dans ce délai,
date à laquelle l'Accord entrera en vigueur (« **Date d'Entrée en vigueur** ») et le demeurera jusqu'à sa résiliation conformément aux stipulations de cet Accord.
- 1.2 Toute(s) Annexe(s) de Service prendra(ont) effet au plus tôt :
 - 1.2.1 lorsque les parties auront coché la case correspondante à(aux) l'Annexe(s) de Service sur la page de garde de l'Accord. Si cette prise d'effet a lieu après la Date d'Entrée en vigueur, chaque partie indiquera les initiales de ses représentants autorisés et la date sur le côté droit de la case concernée ;
 - 1.2.2 ou lorsque l'Utilisateur utilisera un Service correspondant à l'Annexe de Service concernée, date à laquelle la ou les Annexe(s) de Service sera/seront partie intégrante du présent Accord et le demeurera/demeureront jusqu'à sa/leur résiliation conformément aux stipulations de l'Accord.
Il est précisé que la durée de chaque Annexe de Service sera mentionnée dans la Commande correspondante.
- 1.3 En cas de contradiction entre tout ou partie de l'Accord et/ou des documents annexes, le document de rang supérieur, selon l'ordre décroissant ci-dessous, prévaudra :
 - 1.3.1 les Modalités d'Approbation du Système ;
 - 1.3.2 les Conditions Particulières (*Annexe 12*) ;
 - 1.3.3 tout Accord d'Utilisateur Final Tiers ;
 - 1.3.4 toute Commande ou Cahier des charges (la version la plus récente ayant priorité sur les versions précédentes) ;
 - 1.3.5 les présentes Conditions Générales (*Annexe 1*) ;
 - 1.3.6 et toute autre Annexe, par ordre d'apparition décroissant dans le présent Accord.
- 1.4 Le présent Accord exclut l'application de toute stipulation dont l'Utilisateur voudrait se prévaloir ou de tous usages ou pratiques commerciales.
- 1.5 Sous réserve de l'article 2.3, l'Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et prévaut et remplace tous les accords, promesses, et déclarations de toutes sortes antérieurs, entre elles, qu'ils soient écrits ou oraux, relatifs à son objet.
- 1.6 Sous réserve de l'article 12.1, l'Utilisateur reconnaît que l'Accord s'appliquera à toutes les opérations actuelles et futures entre les parties relativement à son objet.
- 1.7 L'Accord s'applique à tous les Services fournis par NielsenIQ Brandbank à l'Utilisateur, quelle que soit la personne qui, au nom de l'Utilisateur, ou, le cas échéant, une Affiliée de l'Utilisateur (dans les conditions prévues par l'Accord), utilise les Services (y compris tous sous-traitants).
- 1.8 Dans le présent Accord, à moins que le contexte ne s'y oppose, les stipulations suivantes sont applicables :
 - 1.8.1 tous les termes débutant par une majuscule dans l'Accord ont le sens défini à l'Annexe 2 (*Définitions*) ou dans le corps de l'Accord, sauf indication contraire ;
 - 1.8.2 tous les articles visés dans une Annexe au présent Accord renvoient à un article de cette Annexe, sauf indication contraire ;
 - 1.8.3 toute référence à une disposition législative ou réglementaire implique la référence au texte alors en vigueur ainsi qu'à tous ses textes d'application alors en vigueur ;
 - 1.8.4 les termes « y compris », « inclure », « en particulier », « notamment » ou toute expression similaire doivent être interprétés comme indicatifs et ne limitant pas le sens des mots qui les précèdent.

2. CONDITIONS FINANCIERES

- 2.1 En contrepartie des Services fournis par NielsenIQ Brandbank, l'Utilisateur paiera à NielsenIQ Brandbank le prix stipulé dans la Commande correspondante.
- 2.2 Si une limitation de licence ou de flux de données s'applique à l'utilisation des Livrables par l'Utilisateur en vertu d'une Commande, NielsenIQ Brandbank se réserve le droit de facturer à l'Utilisateur chaque Livrable supplémentaire utilisé, accessible, téléchargé ou transféré (selon le cas) en dehors du champ d'application de la licence convenue, ou au-delà du flux de données alloué au tarif de NielsenIQ Brandbank en vigueur.
- 2.3 Sauf autre accord écrit de NielsenIQ Brandbank, le prix dû au titre des Services sera exigible et deviendra intégralement payé par l'Utilisateur, sans retenue ou compensation d'aucune sorte, dans les quatorze (14) jours suivant la date d'émission de la facture, par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées auront été préalablement communiquées par NielsenIQ Brandbank à l'Utilisateur, étant précisé que le respect de ce délai de paiement est un élément essentiel de l'Accord.
- 2.4 Les prix des Services stipulés dans l'Accord sont exprimés hors taxes, en particulier taxe sur la valeur ajoutée (« **TVA** ») ou toute taxe équivalente. Par conséquent, dès lors que les Services sont soumis à la TVA, NielsenIQ Brandbank émettra une facture avec TVA en sus du prix des Services, ladite facture devant être payée dans son intégralité par l'Utilisateur.
- 2.5 Tout défaut de paiement à la date d'exigibilité pourra donner lieu à la suspension, par NielsenIQ Brandbank, de la fourniture des Services jusqu'au complet paiement et/ou à l'application, par NielsenIQ Brandbank à

- l'Utilisateur, sur la somme restant due, d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal alors en vigueur plus dix (10) points, par jour de retard, jusqu'à son complet paiement, indépendamment de toute décision de justice. Les intérêts de retard devront être payés en même temps que le prix dû au principal.
- 2.6 Si l'Utilisateur estime avoir constaté une inexécution de ses obligations par NielsenIQ Brandbank, il ne pourra cependant pas réduire proportionnellement le prix dû à NielsenIQ Brandbank au titre des Services.

3. SERVICES FOURNIS PAR NIELSENIQ BRANDBANK

- 3.1 Les Fiches Produit et les Livrables doivent être téléchargés ou transférés depuis ou vers les Applications NielsenIQ Brandbank conformément aux méthodes de transfert susceptibles d'être utilisées par NielsenIQ Brandbank. Tout transfert ou téléchargement que NielsenIQ Brandbank estime volumineux sera soumis à des dispositions spéciales.
- 3.2 NielsenIQ Brandbank pourra, le cas échéant, demander à l'Utilisateur d'utiliser une adresse IP ou une URL alternative pour accéder aux Services, notamment en cas de changement de Serveur, de prestataire de services ou de fichiers du Serveur.
- 3.3 Sauf circonstances que NielsenIQ Brandbank ne peut raisonnablement contrôler, NielsenIQ Brandbank s'efforcera de maintenir les Applications NielsenIQ Brandbank opérationnelles selon les modalités suivantes :
- 3.3.1 au moins 99 % du temps pendant les Heures Ouvrables ;
 - 3.3.2 95 % du temps global (soit pendant et hors Heures Ouvrables) ;
 - 3.3.3 et afin que 95 % de tous les Utilisateurs puissent ouvrir une session dans un délai de cinq minutes après leur première tentative en toute occasion.
- 3.4 NielsenIQ Brandbank s'efforcera d'annoncer les périodes d'arrêt planifié des Applications NielsenIQ Brandbank. Dans la mesure du possible, tout arrêt planifié sera effectué en dehors des Heures Ouvrables et durera moins de quatre (4) heures consécutives à chaque fois.
- 3.5 Toute Fiche Produit ou Livrable, libre de droit, pourra être librement diffusé par NielsenIQ Brandbank sur ses propres systèmes et sites internet sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de quelque manière que ce soit à ce titre.

4. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- 4.1 L'Utilisateur s'engage à :
- 4.1.1 n'utiliser les Services qu'à des fins licites ;
 - 4.1.2 ne pas utiliser les Services pour recevoir, stocker ou transmettre un contenu obscène, menaçant, offensant, discriminatoire, diffamatoire, violant la confidentialité ou des DPI Tiers ;
 - 4.1.3 ne pas transmettre ou permettre la transmission, par les Services, de tout Virus vers un ordinateur ou le système de NielsenIQ Brandbank ou d'une tierce partie ;
 - 4.1.4 concernant le Dispositif de Sécurité :
 - 4.1.4.1 être seul responsable de l'utilisation des Services réalisée avec ledit Dispositif de Sécurité. L'Utilisateur reconnaît que NielsenIQ Brandbank ne sera en aucun cas responsable, envers qui que ce soit, au titre de l'utilisation des Services par toute personne qui y accéderait au moyen du Dispositif de Sécurité ;
 - 4.1.4.2 en préserver la confidentialité et ne le divulguer à personne ;
 - 4.1.4.3 ne pas le reproduire ou le stocker en texte clair dans un ordinateur ;
 - 4.1.4.4 et, sans préjudice des obligations susvisées, informer NielsenIQ Brandbank dès qu'il aura connaissance ou suspectera son utilisation par un tiers ou sa divulgation à un tiers ;
 - 4.1.5 s'assurer que chaque ordinateur utilisé pour accéder aux Services est muni d'un antivirus et d'un pare-feu adéquat, à jour et conforme aux normes de l'industrie ;
 - 4.1.6 ne pas utiliser de système ou de logiciel automatisé pour extraire les données, contenus ou documents des Applications NielsenIQ Brandbank ou des sites internet qui présentent ou contiennent des Livrables, à moins que l'Utilisateur n'ait obtenu le consentement écrit préalable de NielsenIQ Brandbank à cette fin ;
 - 4.1.7 autoriser NielsenIQ Brandbank à citer son nom et son logo à titre de référence commerciale en qualité d'Utilisateur des Services pendant toute la durée du présent Accord ;
 - 4.1.8 et communiquer à NielsenIQ Brandbank une adresse de courrier électronique et un numéro de téléphone en vigueur du contact technique chez l'Utilisateur.
- 4.2 L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'accès aux Services par le biais d'un Dispositif de Sécurité se fait à ses propres risques quant aux dommages causés par un Virus à des logiciels ou données. NielsenIQ Brandbank ne prend aucun engagement notamment de garantie, ou autre, au titre de la qualité ou la conformité à un usage particulier, de tout contenu numérique qui pourrait être téléchargé lors de l'utilisation du Dispositif de Sécurité et/ou des Services.
- 4.3 L'Utilisateur reconnaît et accepte que toute activation de lien hypertexte pour télécharger ou accéder à des informations sur les Fiches Produit ou les Livrables à partir des Applications NielsenIQ Brandbank se fait à ses propres risques.
- 4.4 Dans le cas où un préposé ou un prestataire ayant accès à un Dispositif de Sécurité cesse d'être préposé ou d'être en relation contractuelle avec l'Utilisateur, l'Utilisateur doit s'assurer que ces personnes ne continuent pas à utiliser un tel Dispositif de Sécurité. L'Utilisateur indemniserait intégralement NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées contre toutes condamnations, notamment à dommages et intérêts, dépenses, notamment frais d'avocats raisonnables et dépens, et toutes autres charges subies ou exposées par NielsenIQ Brandbank et/ou ses Affiliées, en conséquence de ou en rapport avec toute réclamation et/ou action relative à une utilisation non autorisée d'un Dispositif de Sécurité.
- 4.5 NielsenIQ Brandbank enverra à l'Utilisateur des courriers électroniques concernant le statut du compte de l'Utilisateur et les notifications de Service. Néanmoins, l'Utilisateur accepte de recevoir également des courriers électroniques marketing, étant précisé que l'Utilisateur pourra, à tout moment, choisir de ne plus

recevoir ces courriers électroniques marketing en en faisant la demande écrite à NielsenIQ Brandbank ou en se désabonnant desdits courriers.

- 4.6 Dans le cas où l'Utilisateur souhaite désigner un tiers (par exemple un mandataire) pouvant avoir accès à son compte chez NielsenIQ Brandbank, l'Utilisateur doit obtenir le consentement écrit préalable de NielsenIQ Brandbank et le tiers doit conclure un Accord d'Utilisateur Final Tiers avec NielsenIQ Brandbank. Pour éviter tout doute, il est précisé que l'Utilisateur sera responsable, comme de ses propres actes, de tout acte ou omission de ce tiers qui enfreindrait les stipulations de l'Accord.

5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 5.1 L'Utilisateur reconnaît qu'il n'acquiert aucun DPI au titre des Services autre que le droit d'utiliser les Services conformément à la licence stipulée à l'article 5.2.
- 5.2 NielsenIQ Brandbank accorde à l'Utilisateur une licence d'utilisation, non exclusive et non transférable, des DPI relatifs aux Services et aux Livrables pour les stricts et seuls besoins d'une utilisation raisonnable des Services et des Livrables. En cas de résiliation de l'Accord, la présente licence sera automatiquement résiliée. En cas de résiliation d'une Annexe de Service, la présente licence sera automatiquement résiliée à l'égard du seul Service concerné et des Livrables fournis en exécution de celui-ci et demeurera en vigueur pour les autres Services.
- 5.3 Tout DPI relatif aux Services, créé ou acquis par NielsenIQ Brandbank pendant la durée de l'Accord, sera et demeurera la propriété exclusive de NielsenIQ Brandbank.
- 5.4 NielsenIQ Brandbank veillera à ce que tout tiers propriétaire ou exploitant de DPI Tiers nécessaires aux Services lui accorde sur lesdits DPI Tiers les droits nécessaires à la fourniture des Services.
- 5.5 NielsenIQ Brandbank garantit que les Services (à l'exclusion des Fiches Produit, Livrables ou tout autre contenu fourni en exécution des Services) ne porteront atteinte à aucun DPI Tiers.

6. RESPONSABILITÉ

- 6.1 Nonobstant toute autre stipulation, le présent article 6 délimite l'entière responsabilité de chaque partie (y inclus du fait de ses préposés, représentants et sous-traitants) au titre de :
 - 6.1.1 toute inexécution de ses obligations contractuelles ;
 - 6.1.2 toute utilisation des Services par l'Utilisateur ;
 - 6.1.3 et toute déclaration, tout comportement fautif ou omission (notamment par négligence) résultant de ou se rapportant à l'Accord.
- 6.2 Sous réserve de l'article 6.3, toutes garanties et autres obligations supplétives d'origine légale, réglementaire, prétorienne ou autre, sont, dans la limite des dispositions d'ordre public, exclues du présent Accord.
- 6.3 L'Accord n'emporte aucune limite ou exclusion de la responsabilité de l'une ou l'autre des parties en cas de décès, de dommages corporels ou de faute dolosive ou intentionnelle.
- 6.4 Sous réserve de l'article 6.3, et à l'exclusion des stipulations de l'Accord prévoyant une indemnisation par l'une des parties :
 - 6.4.1 aucune partie n'est responsable d'une perte de profits, d'activité, de clientèle et/ou de toute perte d'exploitation, d'économies prévues, de marchandises, de contrat, d'utilisation, de perte résultant d'une altération de données ou d'information, ou de tous dommages indirects ;
 - 6.4.2 la responsabilité de NielsenIQ Brandbank ou de l'un quelconque de ses dirigeants, préposés ou représentants ne saurait être recherchée au titre de :
 - 6.4.2.1 la transmission d'un Virus à un ordinateur ou à un système de l'Utilisateur ;
 - 6.4.2.2 l'exactitude ou l'exhaustivité des Fiches Produit, des Livrables ou de toutes autres données, contenus ou documents fournis en exécution des Services ; de tout dommage subi par un Utilisateur ou un tiers agissant, ou s'abstenant d'agir en considération du contenu, fourni ou non, par les Fiches Produit, les Livrables ou toutes autres données, contenus ou documents fournis en exécution des Services ;
 - 6.4.3 et la responsabilité de chaque partie envers l'autre partie au titre de l'Accord, quel qu'en soit le fondement, sera limitée à un montant égal au prix payé par l'Utilisateur au titre des Services au cours des douze (12) mois précédant l'événement donnant lieu à une telle demande de dommages-intérêts.

7. RÉSILIATION

- 7.1 Chaque partie peut librement résilier un Service au terme de la durée initiale stipulée dans l'Annexe de Service applicable en notifiant une telle décision par écrit à l'autre partie. En cas de résiliation d'un Service par l'Utilisateur, celui-ci restera tenu à ses obligations au titre de l'Accord pour la durée initiale de l'Annexe de Service telle que définie à l'article 1.2.2.
L'Accord prendra automatiquement et immédiatement fin en cas de résiliation de l'ensemble des Annexes de Services intégrées à l'Accord.
- 7.2 Sans préjudice de ses autres droits ou recours, toute partie (« **Partie décisionnaire** ») peut résilier l'Accord et/ou toute Annexe de Service avec effet immédiat sans autre formalité que la notification écrite à l'autre partie (« **Partie défaillante** ») d'une telle décision dès survenance de l'un quelconque des événements suivants :
 - 7.2.1 inexécution, par la Partie défaillante, de ses obligations au titre de l'Accord ou de toute Annexe de Service et, s'il est possible de remédier à ladite inexécution, si la Partie défaillante demeure en inexécution dix (10) Jours Ouvrables après avoir reçu une mise en demeure notifiée par écrit par la Partie décisionnaire de remédier à ladite inexécution ;
 - 7.2.2 l'un des événements suivants (ou tout événement similaire) :
 - 7.2.2.1 la Partie défaillante est incapable d'acquitter ses dettes à leur échéance ;
 - 7.2.2.2 la Partie défaillante est mise en liquidation judiciaire ou amiable (sauf en cas de liquidation amiable à des fins de restructuration ou de fusion) ;
 - 7.2.2.3 la Partie défaillante est sous administration judiciaire totale ou partielle ;
 - 7.2.2.4 ou la Partie défaillante est soumise à toute procédure de sauvegarde ou de prévention de difficultés des entreprises ;

- 7.2.3 ou la Partie défaillante suspend ou menace de suspendre, ou cesse ou menace de cesser, d'exploiter la totalité ou une partie substantielle de son activité.
- 7.3 Dans le cas où l'Accord et/ou toute Annexe de Service prend fin pour une raison quelconque :
 - 7.3.1 toute Commande ou tout Accord d'Utilisateur Final Tiers en vigueur au moment de la résiliation du Service concerné prendra fin automatiquement ;
 - 7.3.2 aucune somme qui aura été payée par l'Utilisateur ne donnera lieu à remboursement par NielsenIQ Brandbank ;
 - 7.3.3 nonobstant toute autre stipulation, toutes les sommes dues par l'Utilisateur à NielsenIQ Brandbank en vertu de l'Accord ou de l'Annexe de Service concernée deviendront immédiatement exigibles. Cette clause est sans préjudice des autres droits ou recours de NielsenIQ Brandbank ;
 - 7.3.4 et l'Utilisateur devra supprimer et détruire toutes les copies des Livrables fournis en exécution de l'Accord ou de l'Annexe de Service concernée et fournira à NielsenIQ Brandbank une confirmation écrite de leur destruction dans les quatorze (14) jours suivant la date effective de la résiliation.
- 7.4 La résiliation de l'Accord et/ou de toute Annexe de Service sera sans préjudice des droits, recours et obligations des parties, y compris d'éventuels dommages et intérêts, au titre d'une inexécution de l'Accord et/ou d'une Annexe de Service intervenue avant la date effective de la résiliation.
- 7.5 Il est expressément convenu entre les parties que l'Utilisateur ne pourra :
 - 7.5.1 suspendre l'exécution de ses obligations même s'il lui apparait manifeste que NielsenIQ Brandbank n'exécutera pas les Services conformément à l'Accord ;
 - 7.5.2 en cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accord par NielsenIQ Brandbank, exécuter lui-même ou faire exécuter par un tiers, aux frais de NielsenIQ Brandbank, cette obligation.

8. FORCE MAJEURE

- 8.1 Sous réserve de l'article 8.2, aucune partie ne sera tenue responsable envers l'autre pour tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations au titre de l'Accord résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, incluant notamment tout manquement ou retard causé par un événement qui interviendrait au-delà du pare-feu de NielsenIQ Brandbank (y compris, notamment, la configuration d'un ordinateur ou du réseau de l'Utilisateur).
- 8.2 L'article 8.1 ne suspendra pas les obligations de paiement de l'Utilisateur en vertu de l'Accord.
- 8.3 Si le cas de force majeure visé à l'article 8.1 perdure pendant plus d'un (1) mois, chacune des parties aura la faculté de demander la résiliation de tout ou partie de l'Accord, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

9. CONFIDENTIALITÉ

- 9.1 Toute partie (« **Partie Destinataire** ») doit garder strictement confidentiel tout savoir-faire, spécifications, inventions, méthodes ou projets de nature technique ou commerciale, qui sont confidentiels par nature et ont été divulgués à la Partie Destinataire par l'autre partie (« **Partie Emettrice** ») ou ses préposés, représentants ou sous-traitants ainsi que toutes autres informations confidentielles relatives à l'activité, aux produits, aux services de la Partie Emettrice auxquelles la Partie Destinataire accéderait (« **Informations Confidentielles** »).
- 9.2 En ce qui concerne les Informations Confidentielles reçues de la Partie Emettrice ou d'un tiers au nom de la Partie Emettrice, la Partie Emettrice et la Partie Destinataire s'engagent à :
 - 9.2.1 traiter l'Information Confidentielle de manière confidentielle et à ne l'utiliser que pour permettre à la Partie Destinataire d'exécuter ses obligations au titre de l'Accord ;
 - 9.2.2 ne pas copier ou écrire tout ou partie de l'Information Confidentielle, sauf si cela s'avère raisonnablement nécessaire pour l'exécution des Services ;
 - 9.2.3 ne pas divulguer l'Information Confidentielle à un tiers sans l'autorisation écrite expresse de la Partie Emettrice, étant cependant précisé que la Partie Destinataire peut divulguer l'Information Confidentielle à ses employés, représentants et sous-traitants pour les stricts besoins de l'exécution de ses obligations au titre de l'Accord et à condition que ces employés, représentants et sous-traitants soient informés de la nature confidentielle de l'Information Confidentielle et soient soumis à des obligations de confidentialité au moins équivalentes à celles énoncées dans l'Accord ;
 - 9.2.4 et traiter l'Information Confidentielle avec les mêmes degrés d'attention et de protection suffisante contre une divulgation non autorisée que ceux appliqués par la Partie Destinataire à ses propres informations confidentielles ou exclusives.
- 9.3 Par exception, la Partie Destinataire pourra utiliser ou divulguer l'Information Confidentielle :
 - 9.3.1 qui était publique au moment de sa divulgation ou est devenue publique sans violation du présent article ;
 - 9.3.2 pour laquelle la Partie Destinataire peut démontrer :
 - 9.3.2.1 qu'elle était en sa possession ou la connaissait par son utilisation ou sa détention avant qu'elle ne soit reçue de la part de la Partie Emettrice et à condition qu'elle n'ait pas été acquise par la Partie Destinataire de la part de la Partie Emettrice en violation d'une obligation de confidentialité antérieure ;
 - 9.3.2.2 ou qu'elle a été développée indépendamment par elle, sans référence à l'Information Confidentielle,
 - 9.3.3 qu'elle a obtenu ou dont elle a disposé à partir d'une source autre que la Partie Emettrice sans violation par la Partie Destinataire ou par cette source d'une quelconque obligation de confidentialité ou de non-utilisation ;
 - 9.3.4 qui est divulguée par la Partie Destinataire avec l'accord écrit préalable de la Partie Emettrice ;
 - 9.3.5 ou dont la loi requiert qu'elle soit diffusée (par ex. en application d'une décision de justice), à condition que, lorsque cela est permis par la loi applicable, la Partie Emettrice en soit préalablement et au plus tôt avertie par écrit.

9.4 Cette clause 9 demeurera en vigueur en cas de résiliation du présent Accord.

10. VALIDITE

Si une stipulation de l'Accord était déclarée nulle, illégale ou inapplicable pour quelque raison que ce soit par une décision de justice devenue définitive rendue par une juridiction compétente, cette stipulation sera réputée non écrite et l'ensemble des autres stipulations de l'Accord demeureront en vigueur entre les parties.

11. NOTIFICATION

Toute notification d'une partie à l'autre doit intervenir par écrit et est réputée remise lorsqu'elle est envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse de la partie indiquée sur la page de garde de l'Accord ou à toute autre adresse notifiée par écrit. Aucune notification ne pourra intervenir par courrier électronique ou télécopie.

12. AVENANT

12.1 NielsenIQ Brandbank pourra, à tout moment, modifier l'Accord ou les Services en changeant les stipulations existantes ou en ajoutant de nouvelles stipulations, ces modifications étant réputées acceptées par l'Utilisateur et faisant automatiquement partie intégrante de l'Accord, dès lors que l'Utilisateur ne notifie à NielsenIQ Brandbank aucune objection auxdites modifications dans un délai de trente (30) jours à compter de leur notification par NielsenIQ Brandbank. En cas d'objection de l'Utilisateur, l'Accord se poursuivra sans les modifications jusqu'au terme de l'Accord ou des Services. En cas de renouvellement de l'Accord ou des Services, les modifications susvisées s'appliqueront de plein droit.

12.2 Sous réserve de l'article 12.1, aucun avenant au présent Accord ne pourra intervenir sans écrit signé par les représentants autorisés de l'Utilisateur et NielsenIQ Brandbank.

13. CESSION ET SOUS-TRAITANCE

13.1 Cet Accord est conclu *intuitu personae*. Il ne peut être cédé par l'Utilisateur sans le consentement écrit préalable de NielsenIQ Brandbank. NielsenIQ Brandbank peut céder l'Accord sur notification écrite à l'Utilisateur. L'Utilisateur reconnaît expressément que cette cession libère NielsenIQ Brandbank pour l'avenir.

13.2 NielsenIQ Brandbank peut sous-traiter, sous son entière responsabilité, tout droit ou obligation au titre du présent Accord. L'Utilisateur peut sous-traiter, sous son entière responsabilité, tout droit ou obligation à condition d'avoir obtenu l'accord écrit préalable de NielsenIQ Brandbank et de s'assurer que tout sous-traitant est informé et respecte les modalités de l'Accord.

14. AUDIT

14.1 Pendant toute la durée de l'Accord et durant une période de deux (2) ans à compter de sa résiliation, NielsenIQ Brandbank aura le droit de procéder à des audits de toutes les utilisations des Livrables par l'Utilisateur, à condition de respecter un préavis raisonnable et sous réserve qu'un tel audit ne se déroule pas plus de deux (2) fois au cours d'une année civile. L'Utilisateur s'engage à collaborer avec NielsenIQ Brandbank (ainsi qu'avec ses auditeurs et autres conseillers) et à lui assurer un accès et une assistance raisonnables lors de chaque audit. Les parties assumeront leurs propres frais engagés à cette occasion, à moins que l'audit ne permette d'identifier un manquement important de l'Utilisateur. Dans ce cas, l'Utilisateur remboursera à NielsenIQ Brandbank tous ses frais raisonnables engagés dans le cadre de l'audit.

14.2 Dans l'hypothèse où l'audit permettrait d'identifier une violation de l'Accord par l'Utilisateur, celui-ci s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour se conformer à ses obligations (y compris le paiement, selon le tarif de NielsenIQ Brandbank alors en vigueur, du montant correspondant à l'utilisation des Livrables en dehors du champ d'application de la licence consentie par NielsenIQ Brandbank), et ce sans préjudice des autres droits et recours de NielsenIQ Brandbank.

15. STIPULATIONS DIVERSES

15.1 Le présent Accord, les Commandes et tous documents annexes doivent être signés en plusieurs exemplaires. Chaque exemplaire signé d'un document sera réputé être un original, mais tous les exemplaires signés, lorsqu'ils seront pris ensemble, constitueront un seul et même Accord.

15.2 Toutes les obligations de l'Accord qui, expressément ou par leur nature, sont destinées à demeurer en vigueur après la résiliation de l'Accord (notamment les stipulations relatives à la confidentialité, la responsabilité, l'indemnisation, la protection des données et le droit applicable) survivront à l'expiration de l'Accord.

15.3 Aucune stipulation de l'Accord ne pourra être interprétée comme créant une société ou une relation de subordination entre les parties. En particulier, aucune des parties n'est habilitée à assumer ou créer un engagement quelconque pour le compte ou au nom de l'autre partie.

15.4 En dehors des parties, de leurs successeurs et ayants droits autorisés, nul n'a le droit de faire respecter les stipulations de l'Accord.

15.5 Les droits et recours prévus en vertu de l'Accord ne sont pas exclusifs des recours prévus par la loi.

15.6 Le fait par l'une des Parties de ne pas exiger l'exécution de certaines obligations contractuelles ou de permettre un manquement aux termes de l'Accord ne pourra être interprété comme un abandon de son droit à faire observer ultérieurement chacune des clauses et conditions de l'Accord.

16. DROIT ET JURIDICTION APPLICABLES

Cet Accord est soumis à la loi française et les parties consentent expressément à soumettre à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris tout litige relatif à l'Accord, y compris en cas de procédure d'urgence, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ANNEXE 2 : DÉFINITIONS

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent Accord, les définitions suivantes sont applicables :

Accord d'Utilisateur Final Tiers	désigne un accord permettant à un tiers (par exemple à un mandataire) d'avoir accès au compte NielsenIQ Brandbank de l'Utilisateur.
Accord d'Utilisateur de GPE	désigne un accord supplémentaire conclu lorsque l'Utilisateur est une organisation membre du GS1.
Actifs Connect	désigne les images, documents, illustrations, documentations marketing ainsi que toutes Fiches Produit, données, tous contenus ou documents saisis dans, ou fournis par le Service Connect
Actifs Enrich	désigne les images, documents, illustrations, documentations marketing ainsi que toutes Fiches Produit, données, tous contenus ou documents saisis dans, ou fournis par le Service Enrich.
Affichage sur l'emballage	désigne l'information selon laquelle les Fiches Produit sont fournies par le propriétaire / fabricant de la marque de l'Unité Commerciale et que ces Unités Commerciales et leur composition changent fréquemment. Par conséquent, toute information présente sur l'emballage de l'Unité Commerciale doit être lue par le client final et ce dernier ne doit se fier qu'auxdites informations de cette Unité Commerciale.
Affiliée	désigne toute société sous contrôle commun, et dont plus de 50 % des actions (ou l'équivalent) sont détenues par : une partie ; une filiale de cette partie ; la société holding qui la contrôle en dernier ressort ; ou une filiale directement ou indirectement détenue par cette société holding, le terme de contrôle s'entendant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.
Annexe de Service	désigne les Annexes 3 à 11 du présent Accord ainsi que toutes autres Annexes qui viendraient s'y ajouter en définissant les modalités relatives à un Service spécifique de NielsenIQ Brandbank (à l'exclusion des Commandes ou des Accords d'Utilisateur Final Tiers).
Applications NielsenIQ Brandbank	désigne les applications utilisées par NielsenIQ Brandbank pour le stockage et la diffusion des Livrables, y compris la « Bibliothèque Produit » de NielsenIQ Brandbank.
Cahier des charges	désigne un document conclu entre les parties, qui intègre les stipulations du présent Accord et précise de nouvelles spécifications pour les Services.
Commande	désigne une commande de Services par un Utilisateur, passée au moyen des Applications NielsenIQ Brandbank ou indiquée dans un bon de commande, un Cahier des Charges ou un devis accepté (selon le cas).
Date de Fin	désigne la date à laquelle NielsenIQ Brandbank informe un Utilisateur de Données que les Livrables relatifs à une Unité Commerciale doivent être retirés de ses plates-formes et publications en ligne.
Date de parution	désigne la date à laquelle NielsenIQ Brandbank est informée par l'Utilisateur, au moyen des Applications NielsenIQ Brandbank, qu'une Unité Commerciale est prête à être publiée sur les plateformes et publications en ligne des Utilisateurs de Données.
Destinataire Connect	désigne un Utilisateur de données ayant le droit d'utiliser le Service Connect pour recevoir, récupérer ou souscrire, de manière automatique, des Actifs Connect par le biais du Service Connect
Destinataire de Données GPE	désigne toute personne ou entité ayant le droit d'utiliser le Service GPE pour recevoir, récupérer ou souscrire, de manière automatique, des Données GPE du Service GPE.
Dispositif de Sécurité	désigne tout certificat numérique ou jeton de sécurité permettant d'accéder aux Services, fourni par NielsenIQ Brandbank à l'Utilisateur ou convenu entre eux.
Documentation GPE	désigne tous documents ou publications décrivant les processus d'action, les exigences des systèmes informatiques et les normes de communication à respecter pour que l'Utilisateur puisse utiliser le Service GPE.
Données e-Commerce	désigne les Fiches Produit relatives aux Unités Commerciales de l'Utilisateur ainsi que toutes autres données, tous autres contenus ou documents fournis par le Service e-Commerce Insights.
Données d'Hébergement	désigne les Fiches Produits relatives aux Unités Commerciales de l'Utilisateur ainsi que les données, contenus ou documents y étant relatifs, saisis dans, ou fournis par le Service Hébergement.
Données GPE	désigne les Fiches Produit ainsi que les données, contenus ou documents y étant relatifs, saisis dans, ou fournis par le Service GPE. Ces informations peuvent inclure le GTIN des Unités Commerciales, la classification, le poids, les dimensions et le taux des frais.
DPI (ou Droit de Propriété Intellectuelle)	désigne tous les droits de propriété industrielle tels que les brevets et marques, tous les droits de propriété littéraire et artistique tels que les droits d'auteur, droit voisins, droits des producteurs de base de données, y inclus les droits patrimoniaux et moraux, toute connaissance, tout savoir-faire, toutes informations confidentielles, qu'ils soient ou non protégés ou susceptibles d'être protégés par un titre de propriété intellectuelle, quel qu'il soit, en France et dans le monde, ainsi que tout droit s'y rapportant.

DPI Tiers	désigne tous les DPI détenus par des tiers et utilisés pour la fourniture des Services.
EAN	désigne un « European Article Number » (Numéro d'Article Européen) qui est un code d'identification d'une Unité Commerciale, composé de huit (8) ou treize (13) chiffres.
Fiche Produit	désigne les données, contenus ou documents relatifs à une Unité Commerciale (notamment tous textes, images, photographies, vidéos, documents et animations) fournis par l'Utilisateur au titre des Services.
Fournisseur Connect	désigne un Utilisateur ayant opté de fournir des Actifs Connect à utiliser dans le Service Connect
Fournisseur de Données GPE	désigne toute personne ou entité ayant le droit d'enregistrer des Fiches Produit dans le Service GPE.
GDSN	désigne le réseau global de synchronisation des données.
GLN	désigne le « Global Location Number » (Numéro d'Emplacement Mondial) qui est un code d'identification d'un emplacement dans la chaîne d'approvisionnement, composé de treize (13) chiffres.
GPE / Global Product Exchange	désigne la banque de données GS1 GDSN de NielsenIQ Brandbank certifiée pour la réception, la synchronisation et le transfert de données vers et depuis des Fournisseurs de Données GPE et des Destinataires de Données GPE.
GS1	désigne toute organisation internationale neutre, sans but lucratif, qui développe et met à jour des normes en matière de <i>Supply Chain Management</i> dans divers secteurs. Les bureaux locaux de GS1 peuvent être contactés sur http://www.gs1.org/contact .
GTIN	désigne le « Global Trade Identification Number » (Numéro d'Identification de Commerce Mondial) qui est un code utilisé pour identifier des produits, des Unités Commerciales ou des services.
Heures Ouvrables	désigne les heures de 09h00 à 17h00 en France pendant un Jour Ouvrable.
Indication de marché cible	désigne l'information selon laquelle une Fiche Produit est réservée à des Unités Commerciales distribuées sur un ou des pays en particulier.
Jour Ouvrable	désigne les jours du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en France.
Livrables	désigne les données, contenus ou documents créés par NielsenIQ Brandbank ou fournis à travers les Services, y compris les images, modèles, animations ou textes générés par NielsenIQ Brandbank provenant de, ou relatif aux Unités Commerciales ainsi que toutes données transcrites pour la fourniture des Services par NielsenIQ Brandbank provenant de, ou relatives aux Unités Commerciales.
Marque de distributeur	désigne les Unités Commerciales de « marque propre » d'un Utilisateur de Flux de Données.
Modalités d'Approbation du Système	désigne toutes les conditions générales figurant dans les Applications NielsenIQ Brandbank, notamment dans l'interface que les Utilisateurs utilisent pour approuver les Livrables et tout autre contenu devant être publié.
Prix GPE	désigne les Prix d'Ouverture, les Prix d'Abonnement, les Prix de Transaction et les Prix d'Assistance (chaque terme étant défini à l'article 3.1 de l'Annexe 8 (<i>Service GPE</i>) pour le Service GPE.
Résultats des Travaux	désigne tout travail réalisé et livré en exécution du présent Accord dans le cadre du ou découlant du Service de Conseil, y compris tout matériel, logiciel, schéma de données ou toute autre technologie, conception ou recommandation y étant liée ainsi que tous documents préparés tels que des rapports, feuilles de calcul et documents similaires ainsi que toutes mises à jour, ajouts ou modifications à ceux-ci.
Serveur	désigne le matériel qui exécute les Applications NielsenIQ Brandbank et qui est réputé inclure le système d'exploitation et tous les autres logiciels nécessaires au fonctionnement du matériel.
Services	désigne le Service d'Abonnement, le Service de Flux de Données, le Service Échange Merchandising, le Service Enrich, le Service d'Hébergement, le Service GPE, le Service e-Commerce Insights, le Service de Conseil, le Service Connect et tous autres Services mis en œuvre par NielsenIQ Brandbank à tout moment.
Service Abonnement	désigne le service pour la création de Livrables et la transmission de ces Livrables aux Utilisateurs de Données.
Service Connect	désigne un service permettant aux Fournisseurs Connect de diffuser des Actifs Connect à des Destinataires Connect en reliant des Actifs Connect à des champs spécifiques dans les modèles de pages web des Destinataires Connect
Service de Conseil	désigne le service par lequel NielsenIQ Brandbank fournit à l'Utilisateur des services supplémentaires ou complémentaires.
Service Échange Merchandising	désigne le service permettant à un Utilisateur d'Échange Merchandising d'accéder à des Livrables afin de créer des planogrammes virtuels à des fins de merchandising, d'agencement et de catégorie management.
Service e-Commerce Insights	désigne le service fournissant à un Utilisateur e-Commerce Insights des données et rapports concernant ses Unités Commerciales sur les sites Web des distributeurs/détaillants.

Service Enrich	désigne le service permettant à un Utilisateur Enrich de télécharger et stocker des Actifs Enrich dans les Applications NielsenIQ Brandbank et de les mettre à disposition des Utilisateurs de Données.
Service Flux de Données	désigne le service de mise à disposition des Livrables aux Utilisateurs de Flux de Données.
Service GPE	désigne la fourniture de Données GPE par les Fournisseurs de Données GPE et la transmission de Données GPE par NielsenIQ Brandbank aux Destinataires des Données GPE par les systèmes, la banque de données et les bases de données GPE.
Service Hébergement	désigne la fourniture de Données d'Hébergement par un Utilisateur d'Hébergement et la transmission de ces Données d'Hébergement par NielsenIQ Brandbank aux Utilisateurs de Données.
Unité Commerciale	désigne: -tout produit sur lequel portent les Services, identifié par un code barre GTIN, EAN-13, EAN-8 ou tout autre produit ne comportant pas de tels codes et que NielsenIQ Brandbank déciderait de qualifier d'Unité Commerciale ; et/ou -tout produit sur lequel portent les Services, identifié par un code barre GTIN, ITF-14 ou tout autre produit ne comportant pas de tels codes et que NielsenIQ Brandbank déciderait de qualifier « lot de négociation ».
Utilisateur	désigne l'entité spécifiée sur la page de garde du présent Accord ainsi que, selon le sens de l'Accord, toute personne physique qui utilise l'un des Services pour le compte de cette entité et toute Affiliée de l'Utilisateur (dans les conditions du présent Accord), y compris tous sous-traitants.
Utilisateur d'Abonnement	désigne toute entité ou personne qui utilise le Service Abonnement.
Utilisateur de Données	désigne tout tiers qui reçoit des Livrables en exécution de l'un des Services de NielsenIQ Brandbank, y compris les Utilisateurs de Flux de Données.
Utilisateur d'Échange Merchandising	désigne toute entité ou personne qui utilise le Service Échange Merchandising.
Utilisateur e-Commerce Insights	désigne toute entité ou personne qui utilise le Service e-Commerce Insights.
Utilisateur Enrich	désigne toute entité ou personne qui utilise le Service Enrich.
Utilisateur de Flux de Données	désigne toute entité ou personne qui utilise le Service Flux de Données.
Utilisateur GPE	désigne toute entité ou personne qui utilise le Service GPE.
Utilisateur d'Hébergement	désigne toute entité ou personne qui utilise le Service Hébergement.
Virus	désigne tout objet ou dispositif (y compris tout logiciel, code, fichier ou programme) qui peut : empêcher, altérer ou nuire, de quelque manière que ce soit, au fonctionnement de tout logiciel, matériel ou réseau, tout service, équipement ou réseau de télécommunication ou tout autre service ou équipement ; empêcher, altérer ou nuire, de quelque manière que ce soit, à l'accès ou au fonctionnement de tout programme ou données, y compris la fiabilité de tout programme ou données (soit par une nouvelle organisation, une modification ou un effacement du programme ou de données en tout ou en partie ou autrement) ; ou nuire à l'expérience de l'Utilisateur, ceci incluant les vers, chevaux de Troie, virus et autres objet ou dispositifs semblables.

ANNEXE 3 : SERVICE ABONNEMENT

1. DESCRIPTION DU SERVICE

- 1.1 Au titre du Service Abonnement, NielsenIQ Brandbank peut fournir à l'Utilisateur les services suivants :
- 1.1.1 réalisation d'images des Unités Commerciales fournies par l'Utilisateur à NielsenIQ Brandbank ;
 - 1.1.2 reproduction des informations inscrites sur l'emballage des Unités Commerciales à partir d'échantillons ou d'images desdites Unités Commerciales ;
 - 1.1.3 téléchargement des images et des données vers les Applications NielsenIQ Brandbank pour approbation par l'Utilisateur ;
 - 1.1.4 pesée et mesure d'une Unité Commerciale et reproduction de ces informations ;
 - 1.1.5 « Amélioration des Données », c'est-à-dire l'enregistrement, dans les Applications NielsenIQ Brandbank, d'un contenu additionnel constitué d'informations supplémentaires fournies par l'Utilisateur ;
 - 1.1.6 « Merchandising 2D/3D », c'est-à-dire la création, par NielsenIQ Brandbank, d'un contenu additionnel à des fins d'e-commerce comme la vue à 360 degrés d'une Unité Commerciale avec possibilité de zoomer ;
 - 1.1.7 et/ou « Superpositions », c'est-à-dire l'ajout, par NielsenIQ Brandbank, de logos sur des images, ou toutes autres nouvelles fonctionnalités de nature similaire aux services susmentionnés, mises à disposition à tout moment par NielsenIQ Brandbank.

2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- 2.1 Sans préjudice de l'article 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales*), l'Utilisateur :
- 2.1.1 garantit qu'il :
 - 2.1.1.1 fournira à NielsenIQ Brandbank son portefeuille intégral d'Unités Commerciales à des fins de traitement dans le cadre du Service d'Abonnement (à moins que les images et les données relatives à une Unité Commerciale ne soient fournies à NielsenIQ Brandbank en tant que Données d'Hébergement) ;
 - 2.1.1.2 dispose de la compétence requise pour instruire NielsenIQ Brandbank de créer les Livrables relatifs à ses Unités Commerciales ; et
 - 2.1.1.3 dispose de la compétence requise pour approuver les Livrables relatifs à ses Unités Commerciales ;
 - 2.1.2 sous réserve de l'article 2.1.3, approuvera les Livrables dans les Applications NielsenIQ Brandbank, conformément aux Modalités d'Approbation du Système, de manière à s'assurer que (i) elles soient conformes à toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables ; (ii) toutes les images fournies par NielsenIQ Brandbank au titre du Service Abonnement soient représentatives de l'Unité Commerciale concernée ; (iii) et les textes saisis par NielsenIQ Brandbank soient précis et cohérents avec les informations de l'Unité Commerciale concernée ;
 - 2.1.3 reconnaît que, lorsqu'il soumet directement des Fiches Produits ou des Livrables pour une distribution « en direct » dans les Applications NielsenIQ Brandbank (c'est-à-dire lorsque l'Utilisateur n'approuve pas les Fiches Produit ou les Livrables conformément aux Modalités d'Approbation du Système), l'Utilisateur sera réputé avoir vérifié la précision, le contenu et la conformité à toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables des Fiches Produit ou des Livrables, et en assumer l'entière responsabilité ;
 - 2.1.4 garantit qu'il a obtenu toutes les licences, accords et approbations nécessaires (notamment de tout organisme médical pertinent) requis pour la commercialisation de chacune de ses Unités Commerciales ;
 - 2.1.5 et accorde à NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées une licence non-exclusive, irrévocable, gratuite et cessible, valable pour la durée de protection par le droit d'auteur et dans le monde entier, d'utilisation de tous les DPI que l'Utilisateur détient sur les Unités Commerciales et les Fiches Produit et nécessaires à la fourniture de l'un quelconque des Services par NielsenIQ Brandbank à ses clients (y compris le Service Échange Merchandising) et à la fourniture des services de ses Affiliées à leurs propres clients.
- 2.2 L'Utilisateur reconnaît et accepte que NielsenIQ Brandbank ne saurait avoir une quelconque responsabilité à son égard ou à l'égard de tout Utilisateur de Données au titre de la licence d'utilisation stipulée à l'article 2.1.5.

3. OBLIGATIONS DE NIELSENIQ BRANDBANK

- 3.1 NielsenIQ Brandbank s'engage à fournir à l'Utilisateur le Service Abonnement conformément aux stipulations du présent Accord.
- 3.2 Sous réserve de l'article 3.3, NielsenIQ Brandbank s'engage à n'apporter aucune modification à un Livrable une fois qu'il a été approuvé par l'Utilisateur conformément aux articles 2.1.2 ou 2.1.3 susvisés, à moins que NielsenIQ Brandbank n'ait obtenu le consentement préalable de l'Utilisateur, étant précisé que ce consentement ne doit pas être refusé ou différé inutilement.
- 3.3 Une fois que les Livrables ont été approuvés par l'Utilisateur conformément aux stipulations de l'Accord et aux Modalités d'Approbation du Système, NielsenIQ Brandbank s'engage à n'apporter aucune modification aux Livrables autres que celles tenant au format ou à la disposition typographique de ceux-ci, conformément aux exigences des Utilisateurs de Données.
- 3.4 L'Utilisateur reconnaît et accepte que la seule responsabilité de NielsenIQ Brandbank au titre du contenu des Livrables est d'obtenir l'approbation de l'Utilisateur sur ce contenu.

4. INDEMNISATION

- 4.1 L'Utilisateur indemnisera intégralement NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées contre toutes condamnations, notamment à dommages et intérêts, dépenses, notamment les frais d'avocats raisonnables et dépens, et toutes autres charges subies ou exposées par NielsenIQ Brandbank et/ou ses Affiliées, en conséquence de ou en rapport avec toute réclamation et/ou action :

- 4.1.1 au titre de la violation, avérée ou alléguée, de DPI Tiers par une ou plusieurs Unité(s) Commerciales de l'Utilisateur et/ou par une ou plusieurs Fiche(s) Produit ou Livrable(s) relatif(s) aux Unités Commerciales de l'Utilisateur ;
- 4.1.2 ou au titre du contenu d'une ou plusieurs Fiche(s) Produit ou Livrables (y compris au titre de leur exactitude ou exhaustivité).

5. RÉSILIATION

Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie peut résilier la présente Annexe 3 (*Service Abonnement*) et le Service Abonnement (y compris toute Commande relative au Service Abonnement) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins un (1) mois.

ANNEXE 4 : SERVICE FLUX DE DONNÉES

1. DESCRIPTION DU SERVICE

- 1.1 Au titre du Service Flux de Données :
 - 1.1.1 l'Utilisateur sollicite de NielsenIQ Brandbank des images des Unités Commerciales ainsi que des informations inscrites sur l'emballage des Unités Commerciales ;
 - 1.1.2 et NielsenIQ Brandbank fournit les images et données sollicitées (si elles sont disponibles dans les Applications NielsenIQ Brandbank), à travers les flux de données de NielsenIQ Brandbank, sur la plateforme d'e-commerce de l'Utilisateur.

2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- 2.1 Sans préjudice de l'article 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales*), l'Utilisateur :
 - 2.1.1 fournira à NielsenIQ Brandbank une liste des gammes des Unités Commerciales (selon la spécification convenue) au moins une (1) fois par semaine ;
 - 2.1.2 enverra automatiquement à NielsenIQ Brandbank un accusé de réception immédiatement après réception des Livrables et de leurs modifications successives ;
 - 2.1.3 appliquera précisément toute modification ou suppression relatives aux Livrables dès leur disponibilité sur les supports accessibles aux consommateurs et dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une mise à jour fournie par NielsenIQ Brandbank ;
 - 2.1.4 sans préjudice de l'article 2.1.3 ci-dessus, cessera de diffuser, notamment sur les supports accessibles aux consommateurs, les Livrables relatifs à une Unité Commerciale pour lesquels NielsenIQ Brandbank indique qu'ils ont été remplacés ou dont le retrait a été demandé par le propriétaire de la marque / fabricant ;
 - 2.1.5 accompagnera la publication de tout Livrable d'un Affichage sur l'emballage et d'une Indication de marché cible, et ne publiera chaque Livrable que pour l'Unité Commerciale correspondante ;
 - 2.1.6 utilisera les Livrables issus du Service Flux de Données pour les seuls besoins d'une utilisation raisonnable du Service Flux de Données ou tout autre usage autorisé par l'Accord ;
 - 2.1.7 ne pourra utiliser les Livrables ou toutes autres données obtenues grâce à l'utilisation du Service Flux de Données avant la Date de parution applicable, ou après la Date de Fin applicable;
 - 2.1.8 s'efforcera de répondre et de résoudre rapidement toutes demandes ou difficultés que pourraient rencontrer les fournisseurs dans l'utilisation des listes des gammes des Unités Commerciales, de son site internet ou pour tout autre motif ;
 - 2.1.9 le cas échéant, incitera les fournisseurs concernés (c'est-à-dire les propriétaires de marques / fabricants d'Unités Commerciales) à utiliser le Service Abonnement de NielsenIQ Brandbank ;
 - 2.1.10 adressera à NielsenIQ Brandbank, dans les huit (8) Heures Ouvrables de la réception des Livrables, ses commentaires relatifs auxdits Livrables ;
 - 2.1.11 répondra, dans un délai de quatre (4) Heures Ouvrables à compter de leur réception aux appels du support technique NielsenIQ Brandbank en cas de difficultés liées aux Livrables et s'efforcera de résoudre une telle difficulté dans un délai d'un (1) Jour Ouvrable à compter de la première apparition de la difficulté en cause ;
 - 2.1.12 et, dans un délai de trois (3) mois suivant la demande écrite de NielsenIQ Brandbank, procédera aux changements d'architecture de données et/ou d'interface du Service de Flux de Données et mettra à jour ses propres interfaces afin de confirmer les modifications effectuées sur les architectures de données et d'interface.

3. OBLIGATIONS DE NIELSENIQ BRANDBANK

- 3.1 NielsenIQ Brandbank s'engage à fournir à l'Utilisateur le Service Flux de Données conformément aux stipulations du présent Accord.
- 3.2 NielsenIQ Brandbank s'efforcera de livrer à l'Utilisateur des mises à jour des Livrables issus du Service Flux de Données au moins une fois tous les sept (7) jours.
- 3.3 NielsenIQ Brandbank s'efforcera de contrôler le Service Flux de Données et prendra contact avec l'Utilisateur dans un délai raisonnable afin d'être informé de toute défaillance matérielle dans le Service Flux de Données.

4. RÉSILIATION

Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chacune partie aura peut résilier la présente Annexe 4 (*Service Flux de Données*) et le Service Flux de Données (y compris toute Commande relative au Service Flux de Données) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins un (1) mois.

ANNEXE 5 : SERVICE ÉCHANGE MERCHANDISING

1. DESCRIPTION DU SERVICE

1.1 Le Service Échange Merchandising :

- 1.1.1 est une plateforme en ligne conçue pour partager du contenu et permettre ainsi à l'Utilisateur de partager les images et dimensions de ses Unités Commerciales afin de créer des planogrammes virtuels pour le merchandising, l'agencement et les catégories management ;
- 1.1.2 et évite de se rendre dans les magasins pour acheter des Unités Commerciales concurrentes et les mesurer (« shop and shoot ») ou de compiler le contenu à partir de centaines d'autres marques, épargnant ainsi du temps et de l'argent aux Utilisateurs d'Échange Merchandising.

2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

2.1 Sans préjudice de l'article 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales*), l'Utilisateur :

- 2.1.1 n'accèdera, par le Service Echange Merchandising, qu'aux Livrables tiers qui n'auront pas été soumis à un accès restreint par l'Utilisateur d'Abonnement ;
- 2.1.2 qui serait également un Utilisateur de Flux de Données, ne pourra accéder ou utiliser les Livrables relatifs à une Marque de distributeur d'un autre Utilisateur de Flux de Données;
- 2.1.3 qui serait également un Utilisateur d'Abonnement ou un Utilisateur d'Hébergement, devra garder confidentielles et ne pas divulguer, ni permettre la divulgation, à tout Utilisateur de Flux de Données, de tout Livrable relatif à une Marque de distributeur ou d'un autre Utilisateur de Flux de Données;
- 2.1.4 ne devra utiliser les Livrables obtenus par l'utilisation du Service Échange Merchandising qu'à des fins d'aménagement, de merchandising, de catégorie management ou de tout autre usage équivalent ou analogue ;
- 2.1.5 s'efforcera de veiller à ce que les Applications NielsenIQ Brandbank contiennent une mise à jour des Fiches Produit pour l'ensemble des Unités Commerciales de l'Utilisateur.

3. OBLIGATIONS DE NIELSENIQ BRANDBANK

NielsenIQ Brandbank s'engage à fournir à l'Utilisateur le Service Échange Merchandising conformément aux stipulations du présent Accord.

4. RÉSILIATION

Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie peut résilier la présente Annexe 5 (*Service Échange Merchandising*) et le Service Echange Merchandising (y compris toute Commande relative au Service Échange Merchandising) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins un (1) mois.

ANNEXE 6 : SERVICE ENRICH

1. DESCRIPTION DU SERVICE

- 1.1 Au titre du Service Enrich, NielsenIQ Brandbank fournit à l'Utilisateur une plateforme pour :
 - 1.1.1 télécharger des images, documents, illustrations et/ou documentations marketing dans divers formats de fichiers ;
 - 1.1.2 et utiliser une interface simple pour regrouper les actifs, les associer aux Unités Commerciales concernées et les mettre à disposition des Utilisateurs de Données.

2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- 2.1 Sans préjudice de l'article 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales*), l'Utilisateur :
 - 2.1.1 garantit qu'il dispose de la compétence requise pour fournir et approuver les Actifs Enrich relatifs à ses Unités Commerciales ;
 - 2.1.2 approuvera, dans les Applications NielsenIQ Brandbank, les Actifs Enrich relatifs à ses Unités Commerciales de manière à s'assurer que ces Actifs Enrich soient exacts, corrects et conformes à toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables ;
 - 2.1.3 nommera un représentant en qualité d'« Éditeur Enrich » qui sera chargé de :
 - 2.1.3.1 créer des « liens » entre les Actifs Enrich et les Unités Commerciales de l'Utilisateur ;
 - 2.1.3.2 et publier les Actifs Enrich pour les mettre à disposition des Utilisateurs de Données ;
 - 2.1.4 précisera, pour chacun des Actifs Enrich, son type, son style et la priorité de l'Utilisateur de Données (c'est-à-dire l'ordre selon lequel les Actifs Enrich apparaîtront sur la page Web de l'Utilisateur de Données) ;
 - 2.1.5 et accorde à NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées une licence non-exclusive, irrévocable, gratuite et cessible, valable pour le monde entier, d'utilisation de tous les DPI que l'Utilisateur détient sur les Actifs Enrich et nécessaire à la fourniture du Service Enrich par NielsenIQ Brandbank à l'Utilisateur et à la mise à disposition des Actifs Enrich aux Utilisateurs de Données par les Services NielsenIQ Brandbank. Dans le cas où la présente Annexe 6 (*Service Enrich*) et/ou l'Accord serait résilié, la présente licence prendra automatiquement fin à compter de la suppression de tous les Actifs Enrich de toutes les plateformes d'e-commerce des Utilisateurs de Données et de la dernière utilisation des Actifs Enrich dans les documents imprimés des Utilisateurs de Données.
- 2.2 L'Utilisateur reconnaît expressément que :
 - 2.2.1 s'il associe plusieurs Actifs Enrich du même type, même style et même priorité de l'Utilisateur de Données à une Unité Commerciale, seul l'Actif Enrich avec l'horodatage le plus récent au moment où il a été associé à l'Unité Commerciale concernée sera considéré comme l'Actif Enrich de référence et aura la priorité lors de la mise à disposition aux Utilisateurs de Données ;
 - 2.2.2 NielsenIQ Brandbank ne saurait avoir une quelconque responsabilité à son égard ou à l'égard de tout Utilisateur de Données au titre de la licence d'utilisation stipulée à l'article 2.1.5.

3. OBLIGATIONS DE NIELSENIQ BRANDBANK

- 3.1 NielsenIQ Brandbank s'engage à fournir à l'Utilisateur le Service Enrich conformément aux stipulations du présent Accord.
- 3.2 L'Utilisateur reconnaît et accepte que la seule responsabilité de NielsenIQ Brandbank au titre du contenu des Actifs Enrich est d'obtenir l'approbation de l'Utilisateur sur ledit contenu.

4. INDEMNISATION

- 4.1 L'Utilisateur indemnifiera intégralement NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées contre toutes condamnations, notamment à dommages et intérêts, toutes dépenses, notamment les frais d'avocats raisonnables et dépens, et toutes autres charges subies ou exposées par NielsenIQ Brandbank et/ou ses Affiliées, en conséquence de ou en rapport avec toute réclamation et/ou action :
 - 4.1.1 au titre de la violation, avérée ou alléguée, des DPI Tiers par un ou plusieurs Actif(s) Enrich ;
 - 4.1.2 ou au titre du contenu du ou des Actif(s) Enrich (y compris au titre de leur exactitude ou exhaustivité).

5. RÉSILIATION

Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie peut résilier la présente Annexe 6 (*Service Enrich*) et le Service Enrich (y compris toute Commande relative au Service Enrich) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins un (1) mois.

ANNEXE 7 : SERVICE HÉBERGEMENT

1. DESCRIPTION DU SERVICE

- 1.1 Au titre du Service Hébergement :
 - 1.1.1 l'Utilisateur réalise des images et/ou reproduit les informations inscrites sur l'emballage de ses Unités Commerciales ;
 - 1.1.2 l'Utilisateur télécharge (ou fournit à NielsenIQ Brandbank pour téléchargement par NielsenIQ Brandbank) lesdites images et/ou informations dans les Applications NielsenIQ Brandbank pour approbation par l'Utilisateur ;
 - 1.1.3 et NielsenIQ Brandbank met à disposition ces images et/ou ces données aux Utilisateurs de Données.

2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- 2.1 Sans préjudice de l'article 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales*), l'Utilisateur :
 - 2.1.1 garantit qu'il dispose de la compétence requise pour fournir et approuver les Données d'Hébergement relatives à ses Unités Commerciales ;
 - 2.1.2 sous réserve de l'article 2.1.3 ci-dessous, approuvera les Données d'Hébergement dans les Applications NielsenIQ Brandbank, conformément aux Modalités d'Approbation du Système, de manière à s'assurer que (i) elles soient conformes à toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables ; (ii) toutes les images fournies par l'Utilisateur soient représentatives de l'Unité Commerciale concernée ; (iii) et/ou les textes saisis à partir d'une Unité Commerciale soient précis et cohérents avec les informations inscrites sur l'emballage de l'Unité Commerciale concernée ;
 - 2.1.3 reconnaît que, lorsqu'il soumet directement des Données d'Hébergement pour une distribution « en direct » dans les Applications NielsenIQ Brandbank (c'est-à-dire lorsque l'Utilisateur n'approuve pas les Données d'Hébergement conformément aux Modalités d'Approbation du Système), l'Utilisateur sera réputé avoir vérifié la précision, le contenu et la conformité à toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables des Données d'Hébergement, et en assumer l'entière responsabilité ;
 - 2.1.4 garantit qu'il a obtenu toutes les licences, accords et approbations nécessaires (notamment de tout organisme médical pertinent) requis pour la commercialisation de chacune de ses Unités Commerciales ;
 - 2.1.5 et accorde à NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées une licence non-exclusive, irrévocable, gratuite et cessible, valable pour la durée de protection par le droit d'auteur et dans le monde entier, d'utilisation de tous les DPI que l'Utilisateur détient sur les Données d'Hébergement et nécessaires à la fourniture de l'un quelconque des Services par NielsenIQ Brandbank à ses clients (y compris le Service Echange Merchandising) et à la fourniture des services de ses Affiliées à leurs propres clients.
- 2.2 L'Utilisateur reconnaît que NielsenIQ Brandbank ne saurait avoir une quelconque responsabilité à son égard ou à l'égard de tout Utilisateur de Données au titre de la licence d'utilisation stipulée à l'article 2.1.5.

3. OBLIGATIONS DE NIELSENIQ BRANDBANK

- 3.1 NielsenIQ Brandbank s'engage à fournir à l'Utilisateur le Service d'Hébergement conformément aux stipulations du présent Accord.
- 3.2 Sous réserve de l'article 3.3, NielsenIQ Brandbank s'engage à n'apporter aucune modification aux Données d'Hébergement une fois qu'elles ont été approuvées par l'Utilisateur conformément aux articles 2.1.2 ou 2.1.3 ci-dessus, à moins que NielsenIQ Brandbank n'ait obtenu le consentement préalable de l'Utilisateur, étant précisé que ce consentement ne doit pas être refusé ou différé inutilement.
- 3.3 Une fois que les Données d'Hébergement ont été approuvées par l'Utilisateur conformément aux stipulations de l'Accord et aux Modalités d'Approbation du Système, NielsenIQ Brandbank s'engage à n'apporter aucune modification aux Données d'Hébergement autres que celles tenant au format ou à la disposition typographique de celles-ci, conformément aux exigences des Utilisateurs de Données.
- 3.4 L'Utilisateur reconnaît et accepte que la seule responsabilité de NielsenIQ Brandbank au titre du contenu des Données d'Hébergement est d'obtenir l'approbation de l'Utilisateur sur ledit contenu.

4. INDEMNISATION

- 4.1 L'Utilisateur indemnifiera intégralement NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées contre toutes condamnations, notamment à dommages et intérêts, dépenses, notamment les frais d'avocats raisonnables et dépens, et toutes autres charges subies ou exposées par NielsenIQ Brandbank et/ou ses Affiliées en conséquence ou en rapport avec toute réclamation et/ou action :
 - 4.1.1 au titre de la violation, avérée ou alléguée, des DPI Tiers par les Unités Commerciales de l'Utilisateur et/ou les Données d'Hébergement ou les Livrables relatifs aux Unités Commerciales de l'Utilisateur ;
 - 4.1.2 ou au titre du contenu des Données d'Hébergement ou des Livrables (y compris leur exactitude ou leur exhaustivité).

5. RÉSILIATION

Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie peut résilier la présente Annexe 7 (*Service Hébergement*) et le Service Hébergement (y compris toute Commande relative au Service d'Hébergement) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins un (1) mois.

ANNEXE 8 : SERVICE GPE

1. DESCRIPTION DU SERVICE

- 1.1 Le Service GPE est un service mondial de synchronisation de données offrant à l'Utilisateur un accès à la banque de données certifiée GS1 GDSN de NielsenIQ Brandbank pour recevoir, synchroniser et transférer des données vers et depuis des Fournisseurs de Données GPE et des Destinataires de Données GPE.
- 1.2 A moins qu'un Fournisseur de Données GPE ait choisi de paramétrer ses Fiches Produits en accès « non public », tous les Utilisateurs GPE auront accès aux Fiches Produit contenues dans le Service GPE.
- 1.3 L'Utilisateur doit s'engager à lire et à se conformer à la Documentation GPE afin que l'échange des Données GPE via le Service GPE puisse débuter.

2. CONDITIONS D'ENREGISTREMENT

- 2.1 L'enregistrement au Service GPE est ouvert, au niveau mondial, à l'ensemble des propriétaires / fabricants de marque, des distributeurs et des organisations membres de GS1, sous réserve :
 - 2.1.1 qu'ils bénéficient d'un GLN valide accordé par l'organisation GS1 locale ce qui permet à l'Utilisateur GPE d'être identifié par ce GLN dans le Service GPE ;
 - 2.1.2 et de signer un Cahier des charges GPE avec NielsenIQ Brandbank et d'effectuer le paiement des Prix GPE conformément au barème tarifaire de NielsenIQ Brandbank en vigueur.
- 2.2 Le transfert de Données GPE au Service GPE est limité aux Unités Commerciales (auxquelles les Données GPE se rapportent) qui sont identifiables au moyen de :
 - 2.2.1 un GTIN ;
 - 2.2.2 un GLN pour le Fournisseur de Données GPE ;
 - 2.2.3 et une zone de commercialisation (zone cible) (par exemple « UK » ou « DE »).

3. PRIX

- 3.1 Pour être enregistré en qualité d'Utilisateur GPE, l'Utilisateur doit payer à NielsenIQ Brandbank :
 - 3.1.1 des « **Prix d'Ouverture** » : prix non remboursable, payable après approbation de NielsenIQ Brandbank quant à l'adhésion de l'Utilisateur au Service GPE et permettant à l'Utilisateur de bénéficier du Service GPE ;
 - 3.1.2 des « **Prix d'Abonnement** » : prix mensuel d'abonnement de l'Utilisateur au Service GPE ;
 - 3.1.3 des « **Frais de Transaction** » : prix « par téléchargement d'Unité Commerciale » payé par l'Utilisateur (i) à l'avance pour les Unités Commerciales initialement déclarées et (ii) avec effet rétroactif pour les Unités Commerciales ajoutées par la suite. Si l'attribution effective d'Unités Commerciales conduit à un prix plus élevé que le Prix d'Abonnement convenu, ce supplément sera facturé rétroactivement ;
 - 3.1.4 et des « **Prix d'Assistance** » : prix au titre de l'assistance technique fournie par NielsenIQ Brandbank pour le Service GPE, dont les montants seront précisés dans chaque Commande.

4. DROITS ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- 4.1 Sans préjudice de l'article 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales*), l'Utilisateur :
 - 4.1.1 a le droit d'utiliser le Service GPE sous réserve de respecter les modalités prévues, et pour la période spécifiée, dans une Commande ;
 - 4.1.2 supporte ses propres frais exposés pour établir et maintenir la connexion avec le Service de GPE ;
 - 4.1.3 s'engage à utiliser le Service GPE conformément aux directives spécifiées dans la Documentation GPE, y compris à mettre en œuvre les nouvelles publications et/ou versions du système GPE dans un délai maximum de quatre (4) semaines à compter de leur publication ;
 - 4.1.4 s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment en ce qui concerne le respect des règles applicables aux transferts de Données à caractère personnel (telles que définies au présent Accord) ;
 - 4.1.5 s'interdit de revendre les Données GPE et garantit qu'il ne constituera pas un système concurrent de banque de données sur la base des Données GPE acquises au titre du Service GPE ;
 - 4.1.6 qui est un Fournisseur de Données GPE, garantit qu'il dispose de la compétence requise pour fournir et approuver les Données GPE envoyées au Service GPE et garantit qu'il a obtenu toutes les licences, les accord et les approbations nécessaires (notamment de tout corps médical pertinent) requis pour la commercialisation de chaque Unité Commerciale ;
 - 4.1.7 et, qui est un Fournisseur de Données GPE, approuvera les Données GPE relatives à ses Unités Commerciales, dans les Applications de NielsenIQ Brandbank, de manière à s'assurer que ces Données GPE soient exactes, correctes et conformes à toutes les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

5. OBLIGATIONS DE NIELSENIQ BRANDBANK

NielsenIQ Brandbank s'engage à fournir à l'Utilisateur le Service de GPE conformément aux stipulations du présent Accord.

6. INDEMNISATION

- 6.1 L'Utilisateur indemnisera intégralement NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées contre toutes condamnations, notamment à des dommages et intérêts, dépenses, notamment les frais d'avocats raisonnables et dépens, et toutes autres charges subies ou exposées par NielsenIQ Brandbank et/ou ses Affiliées en conséquence de ou en rapport avec toute réclamation et/ ou action :
 - 6.1.1 au titre d'une utilisation, par l'Utilisateur, du Service GPE ou des Données GPE non conforme au présent Accord ou à la Documentation GPE ;

- 6.1.2 dans le cas où l'Utilisateur est un Fournisseur de Données GPE, au titre d'une violation, avérée ou alléguée, des DPI Tiers par les Unités Commerciales de l'Utilisateur et/ou les Données GPE ou les Livrables relatifs auxdites Unités Commerciales ;
- 6.1.3 ou, dans le cas où l'Utilisateur est un Fournisseur de Données GPE, au titre du contenu des Données GPE ou des Livrables (y compris leur exactitude ou leur exhaustivité).

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 7.1 Dans le cas où l'Utilisateur est un Fournisseur de Données GPE, il accorde à NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées une licence non-exclusive, irrévocable, gratuite et cessible, valable pour la durée de protection par le droit d'auteur et dans le monde entier, d'utilisation de tous les DPI qu'il détient sur les Données GPE téléchargées vers, ou fournies pour le Service GPE et nécessaires à la fourniture de l'un quelconque des Services par NielsenIQ Brandbank à ses clients (y compris le Service Échange Merchandising) et à la fourniture des services de ses Affiliées à leurs propres clients.
- 7.2 L'Utilisateur reconnaît que NielsenIQ Brandbank ne saurait avoir une quelconque responsabilité à son égard ou à l'égard de tout Utilisateur de Données au titre de la licence d'utilisation stipulée à l'article 7.1.
- 7.3 Dans le cas où l'Utilisateur est un Destinataire de Données GPE, NielsenIQ Brandbank accorde à l'Utilisateur une licence d'utilisation des DPI pour les Données GPE, non-exclusive et non cessible, aux seules fins permettre à l'Utilisateur de faire un usage propre et raisonnable du Service GPE et des Données GPE, à l'exclusion de tout autre usage. Dans le cas où la présente Annexe 8 (*Service GPE*) est résiliée, la présente licence prendra automatiquement fin.

8. RESPONSABILITÉ

- 8.1 L'Utilisateur reconnaît et accepte que NielsenIQ Brandbank :
 - 8.1.1 est seulement responsable de la réception, du traitement et de la transmission des Données GPE, à l'exclusion du contrôle de l'exactitude du contenu desdites Données échangées *via* le Service GPE ;
 - 8.1.2 et ne saurait avoir une quelconque responsabilité au titre (i) de l'existence, de l'aptitude ou de la performance des lignes de transmission utilisées par l'Utilisateur pour communiquer avec le Service GPE et (i) du matériel et des logiciels utilisés par l'Utilisateur pour communiquer avec le Service GPE.

9. RÉSILIATION

- 9.1 Sans préjudice de ses autres droits ou recours, NielsenIQ Brandbank peut résilier la présente Annexe 8 (*Service GPE*) et le Service GPE (y compris toute Commande relative au Service de GPE) immédiatement, sous réserve d'envoyer au préalable à l'Utilisateur une mise en demeure d'y remédier, si :
 - 9.1.1 l'Utilisateur tente à plusieurs reprises de transférer des Données GPE en violation du présent Accord ou cause, ou est, selon NielsenIQ Brandbank, susceptible de causer, de graves interruptions dans le flux du Service GPE ou d'un autre Utilisateur GPE ;
 - 9.1.2 l'Utilisateur n'a pas mis en place un système informatique qui garantit une plateforme suffisamment sécurisée pour la réception des Données GPE ;
 - 9.1.3 ou le contrat relatif à la fourniture du Service GPE conclu entre GS1 et NielsenIQ Brandbank est résilié pour quelque raison que ce soit.
- 9.2 Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie peut résilier la présente Annexe 8 (*Service GPE*) et le Service GPE (y compris toute Commande relative au Service de GPE) en notifiant par écrite une telle décision à l'autre partie avec un préavis de :
 - 9.2.1 Un (1) mois si l'Utilisateur est un Fournisseur de Données GPE ;
 - 9.2.2 Douze (12) mois si l'Utilisateur est un Destinataire de Données GPE.

ANNEXE 9 : SERVICE e-COMMERCE INSIGHTS

1. DESCRIPTION DU SERVICE

- 1.1 Au titre du Service e-Commerce Insights, NielsenIQ Brandbank peut fournir à l'Utilisateur l'un des services suivants :
- 1.1.1 *Niveau 1 : Accès à une Plateforme Web* : ce service permet :
- 1.1.1.1 (i) une analyse de ses Unités Commerciales sur les sites internet des distributeurs/détaillants. Les informations fournies peuvent inclure : la disponibilité de l'Unité Commerciale chez certains distributeurs/détaillants; des données sur les prix et les promotions ; si l'Unité Commerciale apparaît dans des résultats de recherche dans le site internet du distributeur/détaillant ; une analyse indiquant si les données du distributeur/détaillant relatives à une Unité Commerciale correspondent aux données des Applications NielsenIQ Brandbank ; la part du rayon que l'Unité Commerciale occupe par rapport aux produits concurrents ; et des avis de consommateurs ;
- 1.1.1.2 et (ii) de suivre et de vérifier les données ci-dessus de manière chronologique, d'identifier les tendances et de procéder à une veille concurrentielle au regard des prix, des promotions et du positionnement dans le site Web du distributeur/détaillant ;
- 1.1.2 *Niveau 2 : Accès à une Plateforme Web et Rapports selon une Fréquence Convenue* : ce service permet :
- 1.1.2.1 (i) le bénéfice des Services détaillés au Niveau 1 ci-dessus ;
- 1.1.2.2 et (ii) une analyse réalisée par un représentant de NielsenIQ Brandbank (sous la forme d'un rapport PowerPoint ou une autre forme de document) donnant à l'Utilisateur une « vision » sur la base des informations obtenues par l'intermédiaire du Service e-Commerce Insights ;
- 1.1.3 ou, *Niveau 3 : Gestionnaire Grands Comptes d'e-Commerce* : ce service permet :
- 1.1.3.1 de bénéficier d'un Gestionnaire Grands Comptes d'e-Commerce dédié qui surveillera les indicateurs clés de performance (convenus par écrit entre les parties) (ci-après « ICP ») et travaillera avec les distributeurs/détaillants pour le compte de l'Utilisateur dans le but d'atteindre les ICP (par exemple s'assurer du maintien de la qualité des données, veiller à ce le site internet d'un distributeur/détaillant présente l'assortiment complet des Unités Commerciales de l'Utilisateur),
- selon ce qui aura été convenu par écrit entre les parties.

2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- 2.1 Sans préjudice de l'article 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales*), l'Utilisateur :
- 2.1.1 veillera à fournir à NielsenIQ Brandbank des données pertinentes et précises nécessaires à l'exécution du Service e-Commerce Insights. Par exemple, au titre de l'analyse des résultats de recherche sur le site internet du distributeur/détaillant, l'Utilisateur doit fournir à NielsenIQ Brandbank les termes de recherche pertinents pour mener l'analyse ;
- 2.1.2 utilisera les Données e-Commerce pour ses stricts et seuls besoins ;
- 2.1.3 et, si les Services de Niveau 3 ci-dessus s'appliquent, sera responsable de la définition des ICP applicables et fournira à NielsenIQ Brandbank toutes les informations et les documents (tels que la documentation marketing) nécessaires pour permettre à NielsenIQ Brandbank de fournir les Services de Niveau 3 pour le compte de l'Utilisateur.
- 2.2 L'Utilisateur reconnaît et accepte que NielsenIQ Brandbank pourra utiliser à tout moment les Données e-Commerce pour l'un de ses Services et pour les services de ses Affiliées.

3. OBLIGATIONS DE NIELSENIQ BRANDBANK

- 3.1 NielsenIQ Brandbank s'engage à fournir à l'Utilisateur le Service e-Commerce Insights conformément aux stipulations du présent Accord.
- 3.2 L'Utilisateur reconnaît que :
- 3.2.1 les sites internet des distributeurs/détaillants sont dynamiques et que par conséquent, les Données e-Commerce peuvent ne pas refléter l'état ou le contenu de toutes les données présentes sur un tel site, avant ou après que les Données e-Commerce aient été capturées sur ledit site Web par NielsenIQ Brandbank pour une utilisation dans le Service e-Commerce Insights ;
- 3.2.2 NielsenIQ Brandbank s'efforcera de fournir des Données e-Commerce précises et pertinentes à l'Utilisateur au titre du Service e-Commerce Insights. Néanmoins, toutes les Données e-Commerce sont fournies « en l'état » et NielsenIQ Brandbank ne saurait avoir une quelconque responsabilité au titre d'erreurs ou d'inexactitudes du contenu des Données e-Commerce ;
- 3.2.3 NielsenIQ Brandbank ne sera pas en mesure de fournir le Service e-Commerce Insights à l'égard de tout distributeur/détaillant si :
- 3.2.3.1 le site internet du distributeur/détaillant contenant la page Web relative aux Unités Commerciales de l'Utilisateur est indisponible pour quelque raison que ce soit ;
- 3.2.3.2 la page Web du distributeur/détaillant relative aux Unités Commerciales de l'Utilisateur est mise à jour d'une manière qui contraint NielsenIQ Brandbank à adapter ses méthodes d'obtention des données pour le Service e-Commerce Insights ;
- 3.2.3.3 ou NielsenIQ Brandbank est incapable d'accéder au site internet du distributeur/détaillant ou à la page Web relative aux Unités Commerciales de l'Utilisateur pour toute autre raison, et NielsenIQ Brandbank s'efforcera de reprendre la fourniture du Service e-Commerce Insights dès qu'une telle reprise sera raisonnablement possible ;
- 3.2.4 et, au cas où la reprise du Service e-Commerce Insights visée à l'article 3.2.3 n'aurait pas lieu dans un délai de trente (30) jours, NielsenIQ Brandbank cessera de fournir le Service e-Commerce Insights à l'égard du distributeur/détaillant concerné et s'efforcera de fournir à l'Utilisateur des Données e-

Commerce relatives à un distributeur/détaillant comparable (selon ce qui aura été convenu avec l'Utilisateur par écrit).

4. RÉSILIATION

Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie peut résilier la présente Annexe 9 (*Service e-Commerce Insights*) et le Service e-Commerce Insights (y compris toute Commande relative au Service e-Commerce Insights) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins un (1) mois.

ANNEXE 10 : SERVICE DE CONSEIL

1. DESCRIPTION DU SERVICE

Au titre du Service de Conseil, NielsenIQ Brandbank fournit à l'Utilisateur un service sur mesure ou des services complémentaires aux autres Services.

2. OBLIGATIONS

2.1 Sans préjudice de l'article 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales*), l'Utilisateur fournira à NielsenIQ Brandbank toutes les informations et l'assistance nécessaires à l'exécution du Service de Conseil.

2.2 NielsenIQ Brandbank doit :

2.2.1 déployer la diligence et la compétence raisonnables pour fournir le Service de Conseil ;

2.2.2 le cas échéant, fournir tout l'équipement raisonnablement nécessaire pour l'exécution des Services.

2.3 NielsenIQ Brandbank s'efforcera de respecter les délais convenus avec l'Utilisateur pour exécuter tout ou partie du Service de Conseil, étant précisé que NielsenIQ Brandbank ne saurait avoir une quelconque responsabilité en cas de manquement dans le respect de ces délais.

3. STATUT DE NIELSENIQ BRANDBANK

3.1 Les parties reconnaissent que l'Utilisateur ne sera pas obligé de solliciter NielsenIQ Brandbank, et que NielsenIQ Brandbank ne sera pas tenu de fournir des Services à l'Utilisateur, après la fin du présent Accord ou de toute Commande relative au Service de Conseil.

3.2 NielsenIQ Brandbank peut affecter certains de ses employés pour fournir le Service de Conseil (les « **Consultants** »), comme spécifié dans une Commande de Service de Conseil. Dans le cas où ces Consultants ne seraient pas en mesure d'exécuter le Service de Conseil, NielsenIQ Brandbank nommera un remplaçant, sous réserve d'en informer l'Utilisateur.

4. RÉSULTATS DES TRAVAUX

4.1 Sauf accord écrit des parties, l'Accord ne garantira à aucune des parties des DPI sur les éléments existants de l'autre partie avant le Service de Conseil ou qui découlent de travaux menés en dehors du champ d'application du Service de Conseil.

4.2 Tous les DPI, présents et futurs, sur les Résultats des Travaux sont la propriété de NielsenIQ Brandbank.

4.3 NielsenIQ Brandbank accorde à l'Utilisateur une licence non-exclusive, irrévocable, gratuite et non-cessible, valable pour la durée de protection par le droit d'auteur et le monde entier, pour utiliser tous les DPI sur les Résultats des Travaux qui sont fournis à l'Utilisateur conformément au présent Accord, et ce pour les stricts et seuls besoins de l'Utilisateur.

4.4 L'Utilisateur accomplira tous les actes et signera tous les documents, sans que cela n'occasionne de frais pour NielsenIQ Brandbank, à la demande de NielsenIQ Brandbank en application de l'article 4.2.

4.5 L'Utilisateur garantit à NielsenIQ Brandbank qu'il dispose et qu'il veillera au maintien de toutes les licences et autorisations nécessaires pour que NielsenIQ Brandbank fournisse le Service de Conseil.

5. INDEMNISATION

L'Utilisateur indemnisera intégralement NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées contre toutes condamnations, notamment à dommages et intérêts, dépenses, notamment les frais d'avocats raisonnables et dépens, et toutes autres charges subies ou exposées par NielsenIQ Brandbank et/ou ses Affiliées, en conséquence de ou en rapport avec toute réclamation et/ou action au titre des instructions, documents et/ou spécifications fournies par l'Utilisateur à NielsenIQ Brandbank pour le Service de Conseil.

6. RÉSILIATION

Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie aura le droit de résilier la présente Annexe 10 (*Service de Conseil*) et le Service de Conseil (y compris toute Commande relative au Service de Conseil) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins un (1) mois.

ANNEXE 11 : SERVICE CONNECT

1. DESCRIPTION DU SERVICE

- 1.1 Dans le cadre du Service Connect, NielsenIQ Brandbank offre aux Fournisseurs Connect la possibilité de :
 - 1.1.1 télécharger des images, documents, illustrations et/ou documentations marketing dans divers formats de fichiers dans les Applications NielsenIQ Brandbank ;
 - 1.1.2 et d'utiliser une interface simple pour associer les actifs à un modèle de page web de Destinataire Connect (ci-après le « **Modèle** ») pour certaines Unités Commerciales ou catégories et pour distribuer ces actifs au Destinataire Connect concerné afin de les afficher sur son site web.

2. OBLIGATIONS DU DESTINATAIRE CONNECT

- 2.1 Sans préjudice des obligations de l'Utilisateur figurant dans les Conditions générales, si l'Utilisateur est un Destinataire Connect, il :
 - 2.1.1 fournira à NielsenIQ Brandbank pour ses pages de commerce en ligne, le cas échéant, des Modèles qui préciseront la catégorie ou l'Unité commerciale applicable pour le Modèle ainsi que le type et type d'actifs pouvant être insérés dans le Modèle ;
 - 2.1.2 appliquera précisément toute modification ou suppression relative aux Actifs Connect dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une mise à jour fournie par NielsenIQ Brandbank ;
 - 2.1.3 sans limiter la portée générale de l'article 2.1.2 ci-dessus, cessera de diffuser, tous les Actifs Connect pour toute Unité Commerciale pour lesquels NielsenIQ Brandbank indique qu'ils ont été remplacés ou dont le retrait a été demandé par le propriétaire de la marque / fabricant ;
 - 2.1.4 ne publiera chaque Actif Connect, lors de la publication d'Actifs Connect, que pour l'Unité Commerciale correspondante ;
 - 2.1.5 utilisera les Actifs Connect pour les seuls besoins d'une utilisation raisonnable du Service Connect ou tout autre usage autorisé par l'Accord ;
 - 2.1.6 s'efforcera de répondre et de résoudre rapidement toutes demandes ou difficultés que pourraient rencontrer, le cas échéant, les fournisseurs tiers dans l'utilisation des listes des gammes de l'Utilisateur, de son site internet ou pour tout autre motif ;
 - 2.1.7 adressera à NielsenIQ Brandbank ses commentaires relatifs au transfert des Actifs Connect dans les huit (8) heures suivant leur réception ;
 - 2.1.8 répondra, dans un délai de quatre (4) Heures Ouvrables à compter de leur réception, aux appels du support technique de NielsenIQ Brandbank en cas de défaillance relative au transfert des Actifs Connect et s'efforcera de résoudre une telle difficulté dans un délai d'un (1) Jour Ouvrable suivant la première apparition de la défaillance en cause ;
 - 2.1.9 et, dans un délai de trois (3) mois suivant la demande écrite de NielsenIQ Brandbank, procédera aux changements d'architecture de données et/ou d'interfaces au Service Connect et mettra à jour ses interfaces afin de confirmer les modifications effectuées sur les architectures de données et/ou d'interfaces.
- 2.2 Pour tout Actif Connect, le Destinataire reconnaît que le type d'actif, le style d'actif et l'emplacement dans le Modèle pour les Actifs Connect à afficher sont définis par le Destinataire Connect concerné et que, par conséquent, NielsenIQ Brandbank ne saurait avoir une quelconque responsabilité quant à un marquage insuffisant ou incorrect de tels Actifs Connect.

3. OBLIGATIONS DES FOURNISSEURS CONNECT

- 3.1 Sans préjudice des obligations de l'Utilisateur figurant dans les Conditions générales, si l'Utilisateur est un Fournisseur Connect :
 - 3.1.1 il garantit avoir la compétence requise pour fournir et approuver les Actifs Connect relatifs aux Unités Commerciales de l'Utilisateur ;
 - 3.1.2 il approuvera les Actifs Connect à distribuer en créant un lien entre un Actif Connect (qui doit être public dans les Applications NielsenIQ Brandbank) à un Modèle de Destinataire Connect. En créant ainsi un lien à un Actif Connect, le Fournisseur Connect garantit que de tels Actifs Connect sont exacts, corrects et conformes à toutes les lois applicables. Il est admis que NielsenIQ Brandbank ne passera pas en revue les Actifs Connect avant leur publication et que, par conséquent, le Fournisseur Connect a l'entière responsabilité du contenu des Actifs Connect ;
 - 3.1.3 il nommera un représentant mandaté de l'Utilisateur en qualité d'« Éditeur Connect », qui sera chargé de créer des « liens » entre les Actifs Connect et le champ de Modèle pertinent ;
 - 3.1.4 il spécifiera le type d'actif, le style d'actif et l'emplacement dans le Modèle pour les Actifs Connect à afficher. L'Utilisateur ne sera pas en mesure de sélectionner un Actif Connect qui ne correspond pas à la fois au type et au style du champ de Modèle respectif. Il appartient à l'Utilisateur de sélectionner le type d'actif et le style d'actif qui représentent le mieux l'Unité Commerciale ;
 - 3.1.5 il paiera, le cas échéant, les frais relatifs à Service Connect (notifiés par NielsenIQ Brandbank au Fournisseur Connect) pour chaque Actif Connect par mois et par Modèle de Destinataire Connect (par exemple, si l'Utilisateur a un Actif Connect associé à quatre (4) Unités Commerciales, chacune ayant deux (2) Modèles, le montant à payer sera de huit (8) fois les frais applicables). Le Fournisseur Connect reconnaît qu'il ne sera facturé qu'après avoir créé un lien entre un Actif Connect et un Modèle, puis mensuellement. Le Fournisseur Connect peut supprimer un lien à un Actif Connect à tout moment, mais si cette suppression a lieu dans le courant du mois, il sera tenu de payer les frais pour le reste de ce mois. À toutes fins utiles, le Fournisseur Connect peut fixer une date d'expiration pour mettre fin de manière automatique à la publication d'un Actif Connect ;
 - 3.1.6 et il accorde par le présent à NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées une licence non-exclusive, irrévocable, gratuite et cessible, valable dans le monde entier, d'utilisation de tous les DPI des Actifs Connect exclusivement en rapport avec NielsenIQ Brandbank, fournissant le Service Connect au Fournisseur Connect et distribuant les Actifs Connect aux Destinataires Connect par le biais des

Services de NielsenIQ Brandbank. Si la présente Annexe 11 (*Service Connect*) et/ou l'Accord prend fin, cette licence sera automatiquement résiliée suite à la suppression de tous les Actifs Connect des plateformes de commerce en ligne des Destinataires Connect.

- 3.2 Le Fournisseur Connect reconnaît qu'il ne peut publier les Actifs Connect que pour des Utilisateurs de Données abonnés au Service Connect et qui ont fourni des Modèles correspondant aux Unités Commerciales du Fournisseur Connect.
- 3.3 NielsenIQ Brandbank ne saurait avoir quelque responsabilité que ce soit à l'égard de l'Utilisateur ou de tout Utilisateur de Données au titre de la licence d'utilisation stipulée à l'article 3.1.6.

4. OBLIGATIONS DE NIELSENIQ BRANDBANK

- 4.1 NielsenIQ Brandbank s'efforcera de notifier de temps à autre les Fournisseurs Connect de tous Modèles de Destinataire Connect correspondant à leurs critères d'Unité Commerciale par des alertes de la Bibliothèque Produit et/ou par e-mail.
- 4.2 L'Utilisateur reconnaît et convient que la seule responsabilité de NielsenIQ Brandbank concernant le contenu des Actifs Connect est d'obtenir l'approbation requise du Fournisseur Connect du contenu de ces Actifs Connect.
- 4.3 Dès qu'un lien a été établi entre un Actif Connect et un Modèle de Destinataire Connect, NielsenIQ Brandbank distribuera, dans un délai raisonnable, les Actifs Connect « balisés » au Destinataire Connect en question.
- 4.4 Si l'Utilisateur est un Destinataire Connect, NielsenIQ Brandbank accorde au Destinataire Connect, sur une base non-exclusive et cessible, une licence d'utilisation des DPI des Actifs Connect associés à un Modèle pertinent afin d'octroyer à l'Utilisateur un usage interne raisonnable du Service Connect et des Actifs Connect et à aucune autre fin. Si la présente Annexe 11 (*Service Connect*) est résiliée, (ou si NielsenIQ Brandbank reçoit du Fournisseur Connect concerné une demande de suppression à l'égard d'Actifs Connect spécifiques uniquement), la licence prévue dans le présent article sera automatiquement résiliée.

5. INDEMNISATION

- 5.1 Le Fournisseur Connect indemniserà et garantit intégralement NielsenIQ Brandbank et ses Affiliées contre toute condamnation, notamment à dommages et intérêts et aux dépens tels que, notamment, les frais d'avocats raisonnables et autres frais professionnels subis ou encourus par NielsenIQ Brandbank et/ou ses Affiliées en conséquence de ou en rapport avec toute réclamation :
 - 5.1.1 au titre de la violation, avérée ou alléguée, des DPI Tiers en conséquence de ou en rapport avec les Actifs Connect ;
 - 5.1.2 au titre de l'exactitude ou de l'exhaustivité des Actifs Connect ;
 - 5.1.3 ou selon laquelle les Actifs Connect présentent un contenu illégal, obscène, menaçant, injurieux, discriminatoire, diffamatoire ou violant toute obligation de confidentialité.

6. RÉSILIATION

- 6.1 Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie peut résilier la présente Annexe 11 (*Service Connect*) et le Service Connect (y compris toute Commande relative au Service Connect) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins :
 - 6.1.1 un (1) mois si l'Utilisateur est un Fournisseur Connect ;
 - 6.1.2 ou douze (12) mois si l'Utilisateur est un Destinataire Connect.

ANNEXE 12 : CONDITIONS PARTICULIERES

Aucune modalité particulière à l'Utilisateur ne s'applique au présent Accord.